

# Règlement du 19<sup>ème</sup> Vide-Grenier organisé par l'APE Marlioz-Chavannaz Dimanche 29 Septembre 2019

## **Article 1<sup>er</sup>** :

L'APE Marlioz-Chavannaz organise un vide grenier.

## **Article 2** :

Cette manifestation se tiendra, en accord avec Monsieur le Maire, le Dimanche 29 Septembre 2019, de 08h00 à 17h00 sur les parkings du groupe scolaire Marlioz-Chavannaz. Les exposants devront assurer une présence continue sur leur emplacement durant la totalité de la manifestation.

## **Article 3** :

L'emplacement attribué est de 3 mètres linéaire sur 3 mètres sans parking. Il n'est pas possible de diviser, une demande d'emplacement de 5m ne sera pas accordée. Chaque participant amène son matériel (table, chaise, etc.). L'emplacement devra être rendu nettoyé et débarrassé de tout déchet.

## **Article 4** :

Le droit d'inscription est fixé à 10 € les 3 mètres linéaires (4 € le mètre uniquement pour les enfants de l'école).

## **Article 5** :

L'installation se fera le Dimanche 29 Septembre 2019 de 06h00 à 07h45 sur l'emplacement affecté par l'APE. Les véhicules devront être enlevés dès le déchargement fait et aucun accès ne sera autorisé dès 08h00. L'accès des véhicules pour le rangement ne sera autorisé qu'à partir de 17h00.

## **Article 6** :

L' APE Marlioz-Chavannaz se décharge de tout recel pouvant être effectué sur un des stands présents. Les stands de nourriture sont interdits.

## **Article 7** :

En cas d'absence ou de départ avancé, les droits d'inscription seront conservés. L'exposant inscrit ne peut céder son emplacement à une autre personne sans l'accord de l'APE Marlioz-Chavannaz.

## **Article 8** :

Le vide grenier se déroulant en plein air, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempérie. Prévoir les abris en conséquence.

## **Article 9** :

L'APE Marlioz-Chavannaz s'engage à assurer la publicité autour de cette manifestation (presse, affichage, affichettes, ...).

## **Article 10** :

Toute personne qui ne se soumettrait pas au présent règlement ne sera plus autorisée à exposer et aucun remboursement ne pourra être réclamé.

# Le Vide-Grenier

**Dimanche 29 Septembre 2019**

À l'école de Marlioz-Chavannaz – 74270  
(Au centre du Village, en face de la Mairie)  
Ouverture au public: 8h - 17h  
Installation des exposants de 6h00 à 7h45

Nom / Prénom : .....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

Souhaite réserver ..... emplacement(s) de 3mX3m à 10€ l'emplacement, soit un total de .....€

En signant ce document, vous certifiez d'avoir lu le règlement.

Signature : .....

**Renseignements et réservations au 06.60.13.11.75  
ou sur [apemarliozchavannaz@gmail.com](mailto:apemarliozchavannaz@gmail.com)**

**L'APE vous remercie dès à présent de votre présence.**

Informations pratiques :

**MERCI DE DECHARGER RAPIDEMENT** afin que les autres participants puissent accéder à leur emplacement et de garer votre véhicule en dehors du vide-grenier. Un parking est à votre disposition.

- Règlement par chèque (libellé à l'ordre de l'APE Marlioz-Chavannaz) ou par espèces à **joindre impérativement avec votre réservation** (votre règlement sert de confirmation) à envoyer :

**APE Marlioz-Chavannaz  
40 Chemin de la Pérouse  
74270 Marlioz**